

ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT

60, Rue de la République
93108 MONTREUIL CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019
(au terme d'une période de 12 mois)

Paris, le 7 juillet 2020

SÉMAPHORES Audit
Commissariat aux comptes

Bureau : 43-45 avenue de Clichy • 75017 Paris • TÉL • 33 (0)1 43 90 53 00 • FAX • 33 (0)1 43 90 53 32

Société de Commissariat aux comptes • Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Siège social : 20-24 rue Martin Bernard • 75013 Paris • TÉL • 33 (0)1 53 62 70 00 • FAX • 33 (0)1 53 62 70 62
SA au capital de 200 000 € • 337 630 792 RCS Paris • Numéro d'identification intracommunautaire FR 55 337 630 792

LILLE • LYON • MARSEILLE • MONTPELLIER • NANTES • PARIS • ROUËN • TOULOUSE

ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT

60, Rue de la République
93108 MONTREUIL CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019
(au terme d'une période de 12 mois)

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2 «Faits marquants et événements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels.

IV. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- Décompensation des comptes bancaires

La note 2.1 « Faits caractéristiques de l'exercice – La décompensation des comptes des établissements de l'AAC » de l'annexe des comptes annuels qui expose les modalités de la décompensation des comptes bancaires inter-association et les impacts comptables liés.

- Litige patiente

La note 2.2 « Litige Patiente » de l'annexe des comptes annuels concernant un litige patiente et les hypothèses retenues.

V. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Fonds associatifs**

La note 2.10 de l'annexe présente la composition et les principes comptables retenus concernant les fonds associatifs. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons vérifié le caractère approprié du traitement comptable appliqué dans les comptes et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

- **Provisions**

La note 2.12 de l'annexe présente la composition et les principes comptables retenus concernant les provisions. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

VI. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 24 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

VII. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VIII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 juillet 2020

SEMAPHORES AUDIT Représenté par



Marielle PERRON-DUPUY
Commissaire aux Comptes Associée

BILAN AAC

ACTIF	Exercice clos le 31/12/19			Exercice clos le 31/12/18
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	0	0		
Autres immobilisations incorporelles	3 660 192	3 200 524	459 668	297 184
Immobilisations corporelles :				
Terrains	0	0	0	
Constructions	11 378 720	10 077 663	1 301 057	1 645 305
Installations techniques, matériel et outillage	13 494 330	12 711 733	782 597	699 925
Autres immobilisations corporelles	30 677 531	23 496 590	7 180 941	8 224 896
Immobilisations corporelles en cours	3 129	0	3 129	
Avances et acomptes	0	0	0	
Immobilisations financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	11 605	0	11 605	11 605
Autres titres immobilisés	24 751	0	24 751	24 751
Prêts	0	0	0	
Autres immobilisations financières	274 795	0	274 795	275 934
TOTAL I	59 525 053	49 486 510	10 038 543	11 179 601
Comptes de liaison (18)	0	0	0	
TOTAL II	0	0	0	0
Actif circulant				
Stocks et en-cours :	0	0		
Matières premières et fournitures	328 652	0	328 652	0
Autres approvisionnements	5 477	0	5 477	356 439
En cours de production (biens et services)	28 572	0	28 572	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances ⁽¹⁾ :	0	0		
Créances usagers et comptes rattachés	5 134 618	127 013	5 007 605	5 440 752
Autres créances	513 705	0	513 705	412 703
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	9 291
Disponibilités	8 139 469	0	8 139 469	11 016 943
Charges constatées d'avance	99 925	0	99 925	95 608
TOTAL III	14 250 418	127 013	14 123 405	17 331 736
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	0	0		
Primes de remboursement des obligations (V)	0	0		
Ecart de conversion actif (VI)	0	0		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	73 775 471	49 613 523	24 161 947	28 511 337

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

COMPTE DE RESULTAT - AAC

Compte de résultat	Exercice clos le 31/12/19	Exercice clos le 31/12/18
Produits d'exploitation		
Produits activité principale	47 174 299	43 982 232
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	4 654 002	3 749 673
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	898 212	388 467
Autres produits	779 948	844 244
TOTAL I Produits d'exploitation	53 506 460	48 964 615
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	431	
Variation de stock	0	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 717 855	1 599 953
Variation de stock	-4 601	20 824
Autres achats et charges externes	9 374 770	9 372 895
Impôts, taxes et versements assimilés	3 551 888	3 183 759
Salaires et traitements	22 743 915	21 465 684
Charges sociales	9 756 472	10 136 270
Dotations aux amortissements, provisions :	0	0
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 943 467	2 055 710
Sur immobilisations : dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant : dotations aux provisions	120 814	101 543
Pour risques et charges : dotations aux provisions	610 495	1 506 649
Autres charges	251 506	181 167
TOTAL II Charges d'exploitation	50 067 012	49 624 452
1 RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II) A	3 439 448	-659 837
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :	0	
Excédent ou déficit transféré III	0	
Déficit ou excédent transféré IV	0	
Produits financiers :	0	
De participations	0	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	
Autres intérêts et produits assimilés	0	52
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	20 400
Différences positives de change	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL V Produits financiers	0	20 452
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	190 384	281 541
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	6	45
TOTAL VI Charges financières	190 390	281 586
2 RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-190 390	-261 134
3 RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV-V-VI)	3 249 058	-920 971

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris
Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

Produits exceptionnels :		
Sur opération de gestion	8 254 572	82 807
Sur exercice antérieur	77 139	0
Sur opérations en capital	453 178	494 579
Reprises sur provisions et transferts de charges	81 461	82 055
TOTAL VII Produits exceptionnels	8 866 350	659 441
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	8 319 889	21 470
Sur opérations en capital	0	2 206
	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	256 086	
TOTAL VIII Charges exceptionnelles	8 575 975	23 677
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	290 375	635 764
Impôts sur les sociétés (IX)		
+Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)	0	
-Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)	0	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	62 372 810	49 644 508
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	58 833 377	49 929 714
Excédent	3 539 433	-285 206

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 830 792 00063 - APE 6920Z

ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT

ANNEXE AUX COMPTES 2013

Contenu

1.	INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION	7
2.	FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	7
2.1.	Faits caractéristiques de l'exercice	7
2.2.	Litige Patiente	10
2.3.	Evènements postérieurs à la clôture.....	11
2.4.	Règles générales	12
2.5.	Changement de méthodes comptable et d'estimations	12
2.6.	Immobilisations corporelles et incorporelles.....	13
2.7.	Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement	13
2.8.	Stocks et en-cours	13
2.9.	Créances.....	13
2.10.	Fonds associatifs	14
2.11.	Reprise des excédents et financement des déficits	14
2.12.	Provisions	14
2.13.	Dettes	15
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	15
3.1.	Tableau de variation des immobilisations	15
3.2.	Stocks.....	15
3.3.	Tableau de variation des amortissements.....	16
3.4.	Tableau de variation des provisions.....	16
3.5.	Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	17
3.6.	Tableau de variation des fonds propres	17
3.7.	Tableau des emprunts	18
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	18
4.1.	Ventilation des produits d'activité par secteur d'activité et par établissement	18
4.2.	Résultats par établissement	19
4.3.	Retraitements de combinaison des comptes associatifs.....	19
4.4.	Produits et charges exceptionnels	20
5.	AUTRES INFORMATIONS	21
5.1.	Résultats comptables des six derniers exercices avant retraitement de combinaison	21
5.2.	Résultat comptable combiné des six derniers exercices	21
5.3.	Tableaux de financements	22
5.4.	Effectifs	23
5.5.	Rémunération de la direction.....	23
5.6.	Engagements financiers donnés et reçus	23
5.7.	Engagements pris en matière de retraite	23
5.8.	Engagements pris en matière de crédit-bail.....	24
5.9.	Honoraires du commissaire aux comptes.....	24

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION

L'association Ambroise Croizat comprend sept établissements, entités ou sections analytiques :

- L'Hôpital Pierre Rouquès – Les Bluets (75)
- Le centre de santé Fernand Lamaze (75)
- Le centre de Rééducation Professionnelle (CRP) Jean-Pierre Timbaud (93)
- Le centre de Rééducation Professionnelle (CRP) Suzanne Masson (75)
- Le centre de Rééducation Professionnelle (CRP) Louis Gatignon (18)
- Le siège (93)
- L'activité formation continue (section analytique au sein du siège)

Une comptabilité séparée est tenue pour chaque établissement. Les comptes des établissements sont arrêtés en Conseil d'Administration (pour les comptes 2019 en CA du 24/06/2020), dans l'attente de leur arrêté définitif par la tutelle.

L'exercice couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Afin de donner une image fidèle de l'association dans son ensemble, l'opération d'agrégation des comptes additionne les bilans, les comptes de résultat, les annexes des sept structures, et élimine les flux inter-établissements (créances et dettes réciproques, frais de siège, prestations).

Le total du bilan s'élève à 24.161.947,49 € et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 3.539.433 €.

2. FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Situation financière de l'Association

Depuis une dizaine d'années, les plans d'économies visant à réduire les déficits publics limitent fortement l'évolution des dépenses de santé, notamment de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM). Ce contexte de maîtrise des dépenses de santé a lourdement pesé sur les comptes des établissements de l'association Ambroise Croizat et l'ont contraint à revoir son modèle économique.

Face à ces difficultés financières, en 2018, l'Association est entrée en conciliation.

Un accord entre toutes les parties prenantes des négociations a été signé sous l'égide du CIRI le 20 décembre 2018. Cet accord a pour objectif d'assurer la pérennité de l'association et de garantir la continuité de son exploitation. Les principales dispositions de l'accord sont les suivantes :

- Diminutions budgétaires importantes imposées par l'ARS entre 2018 et 2022 (-1,8 M€ pour le centre JP Timbaud et -1,8 M€ pour l'hôpital Pierre Rouquès). Par ailleurs, la reprise de l'excédent 2016 des deux centres parisiens (environ 1 M€, prévue pour 2018) est étalée sur 3 ans (2018-2019-2020) à titre dérogatoire.
- Mise en place d'un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) sur l'association au niveau des structures Jean Pierre Timbaud, Suzanne Masson et Hôpital Pierre Rouquès. Le PSE s'est traduit par la suppression de 34 postes sur l'ensemble du périmètre associatif. L'ARS a, dans le cadre du protocole, financé la partie légale du coût de ce PSE, la part complémentaire des coûts étant

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris
Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

restée à la charge de l'association (provision 2018). Les comptes 2019 sont marqués par les mouvements liés au PSE.

- En décembre 2018, conformément à ses engagements, l'ARS a versé une subvention exceptionnelle de 1.100.000 € à l'hôpital Pierre Rouquès.
- Etalement du remboursement de ses dettes publiques (URSSAF et taxe sur les salaires) sur 36 mois. Cette mesure est exceptionnelle et dérogatoire. Au 31/12/2019, la dette « CCSF » s'élevait à 0,9 M€.
- Révision et homogénéisation des accords d'entreprise.
- Réalisation d'économies de gestion (négociations des contrats, mutualisations des fonctions supports, etc.).
- Renégociation des emprunts (gel des remboursements en capital pendant 15 mois, puis division par deux des intérêts des emprunts pendant 24 mois), tout comme du montant des loyers de l'Hôpital Pierre Rouquès (-25% en 5 ans).

La décompensation des comptes des établissements de l'AAC

Jusqu'à la signature du protocole d'accord, les trésoreries des établissements de l'AAC se compensaient entre lignes bancaires débitrices et créditrices dans le cadre d'une trésorerie mutualisée, devant rester au global, positive. Les discussions menées sous l'égide du CIRI ont conduit l'association à procéder à une décompensation des comptes bancaires entre le pôle médico-social et le pôle sanitaire. Ainsi, des virements de fonds ont été opérés entre les établissements pour remettre à zéro les comptes bancaires débiteurs. L'hôpital, le centre de santé et le siège ont ainsi perçu des fonds des deux CRP franciliens (6,2 M€) et de l'ARS Ile de France (2 M€) par virement bancaire. Il n'y a plus de compensation entre les comptes de l'hôpital et ceux des autres établissements. Les comptes du pôle santé au Crédit Coopératif ont été clôturés. L'hôpital finance désormais son exploitation sur son propre compte en banque à la Caisse d'Epargne.

Les opérations de décompensation ont été réalisées fin décembre 2019. Ces mouvements bancaires (de trésorerie) se sont traduits par l'enregistrement de produits et charges exceptionnels dans les comptes des établissements selon qu'ils étaient « contributeurs » ou receveurs.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements prévus (K€) :

	En +	En -
HPR + CSFL	5 817	
JPT		-4 405
CSM		-1 815
ARS *		-2 001
Siège (incluant CBO)	2 405	
AAC	8 222	-8 222

Le protocole d'accord de conciliation prévoit par ailleurs l'engagement de l'AAC d'entreprendre une réorganisation opérationnelle et juridique de son activité en scindant la branche autonome d'activité santé, d'une part, et la branche autonome d'activité médico-sociale, d'autre part, et, ce, de manière à renforcer ses efforts de restructuration budgétaire et financière,

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

Une nette amélioration des résultats en 2018 et 2019

1. L'exercice 2019 est marqué par le versement exceptionnel en décembre 2019 de 3,1 M€ par l'ARS Ile-de-France permettant de :
 - Maintenir la trésorerie du Centre Louis Gatignon. Cette subvention exceptionnelle s'est élevée à 2 M€.
 - Soutenir les investissements des CRP JP. Timbaud et S. Masson par une aide de 1,1 M€ compensant ainsi les investissements non réalisés par les 2 CRP pour maintenir la trésorerie associative dégradée par la situation budgétaire de l'hôpital Pierre Rouquès.

De son côté, l'hôpital a également bénéficié d'un soutien exceptionnel de l'ARS, via deux enveloppes représentant 900 k€ :

- 400 k€ versés en janvier 2019 visant à couvrir les frais de restructuration (hors PSE)
 - 500 k€ d'aides à l'investissement accordés en janvier 2020 au titre des subventions MIGAC 2019.
2. Les mouvements liés au PSE ont également impacté les comptes d'exploitation des établissements. Conformément au protocole d'accord signé sous l'égide du CIRI, l'ARS a pris en charge le financement de la partie légale du PSE, sous la forme de crédits non reconductibles (CNR) et de subventions FIR pour l'hôpital, le tout à hauteur de 1,5 M€. Les charges liées aux départs de salariés sont enregistrées dans les comptes 2019 et en grande partie couvertes par la prise en charge ARS.

Au-delà de ces subventions exceptionnelles, la performance économique des établissements s'est grandement améliorée.

L'hôpital présente un résultat net de +6,4 M€. Hors décompensation des comptes bancaires, il est de +1,2 M€. Sa marge brute d'exploitation s'élève à +1,1 M€ (contre 0,8 M€ en 2018, et -0,7 M€ en 2017), et ce, malgré la diminution du FIR (-250 k€).

La décompensation des comptes bancaires a fortement dégradé les comptes des CRP franciliens. Ces derniers affichent une perte de -5,9 M€. Hors décompensation des comptes, le résultat des CRP franciliens est excédentaire : +343 k€.

Le centre Louis Gatignon présente un résultat de +109 k€.

Au global, le résultat associatif est passé de -0,3 M€ à 3,5 M€ grâce aux subventions exceptionnelles versées par l'ARS mais également grâce à sa performance économique. La marge brute de l'association est passée de 1,7 M€ à 2,8 M€ entre 2018 et 2019.

Une amélioration sensible de la trésorerie associative en 2019

L'effet conjugué des subventions exceptionnelles versées, de la maîtrise des dépenses, du haut niveau d'activité, du faible montant d'investissements réalisés compte tenu du contexte, du rattrapage de facturation à l'hôpital, du gel des remboursements en capital et de l'amélioration de la performance économique, a permis d'accroître significativement la trésorerie de l'AAC qui s'établissait à 7,3 M€ au 31/12/2019.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

- Au regard de ces éléments, et des premiers éléments d'impact du COVID 19 (cf Ci-dessous) le principe de la continuité d'exploitation n'est pas remis en cause dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice 2019.

L'entrée en CPOM des CRP franciliens

Au 1er janvier 2019, les centres franciliens sont entrés en CPOM (contrat pluriannuel d'objectif et de moyen). Ce contrat induit notamment une maîtrise des dépenses et une augmentation de l'activité qui se traduit par une baisse du coût à la place. Ce premier CPOM a été signé pour 3 ans. L'association a bénéficié d'une procédure accélérée impliquant l'élaboration d'un CPOM basé sur des prévisions d'activité, des objectifs de performance et des budgets prévisionnels.

Le CPOM acte la fin du financement au prix de journée, mais également la non-reprise des résultats à venir. Le mode de financement des centres franciliens est désormais réalisé par une dotation globale commune fixée pour 3 ans.

En trésorerie, la dotation globale versée en 12e permet de mettre fin aux à-coups liés aux fermetures des centres pendant les périodes de congés. Par ailleurs, le versement en 12e met fin à la facturation au fil de l'eau des journées réalisées. L'activité est financée par l'ARS en une fois, impactant ainsi positivement la trésorerie des centres (diminution du Besoin en fonds de roulement de l'ordre de 750 k€ au premier trimestre 2019).

S'il donne une plus grande visibilité budgétaire en termes de ressources, le CPOM intègre néanmoins une diminution de 1,8 M€ du budget du centre JP Timbaud. Les objectifs d'activité à atteindre sont très élevés (90% de taux d'occupation, augmentation progressive du nombre de jours d'ouverture de 220 à 225).

2.2. Litige Patient

Par Jugement en date du 9 octobre 2006, l'Hôpital HPR a été déclaré responsable dans le cadre de la naissance d'un enfant handicapé.

Ledit jugement de 2006, aujourd'hui définitif, a conclu que l'HPR était entièrement responsable des conséquences dommageables subies à la suite de l'accouchement, en raison des fautes commises et des manquements aux obligations contractuelles

Il a conduit à la condamnation de l'HPR in solidum avec son assureur à réparer l'ensemble des conséquences dommageables. Cependant compte tenu du montant d'assurance, cette condamnation est assumée in fine par l'assureur (sans impact financier pour HPR).

L'enfant né handicapé, désormais majeur, a engagé une nouvelle procédure vis-à-vis de l'HPR et de son assureur, ainsi que de la CPAM et de son organisme de sécurité sociale. Cette action a été intentée en date du 21 juin 2018, sur la base d'un rapport d'évaluation du préjudice corporel subit.

Les demandes totales d'indemnisation s'élèvent à 21 587 K€

Sur la base des conclusions de ses conseils, l'Association a constitué une provision pour risque au titre d'une évaluation du montant résiduel qui serait à sa charge. Ce montant a été estimé sur la base :

- D'une évaluation d'une partie des indemnisations réclamées

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 732 00053 - APE 6920Z

- Après déduction de la mise en jeu des garanties d'assurances
- Avant toute prise en compte des conclusions des expertises médicales demandées au titre de la notion de perte de chance

En effet, s'agissant des indemnisations du préjudice subi, l'association estime que la procédure contentieuse sera longue et complexe et que cette notion de perte de chance doit pouvoir être invoquée. A la demande de l'avocat de l'association, une expertise sur la « perte de chance » a été sollicitée auprès du tribunal. Cette expertise, réalisée par un tiers extérieur, doit se réaliser au premier semestre 2020 et apportera un éclairage sur la responsabilité de l'association.

2.3. Evènements postérieurs à la clôture

La crise du Covid 19

Le premier semestre 2020 est marqué par la crise internationale du Covid-19. Cette pandémie, aux conséquences humaines lourdes, a eu d'importantes conséquences sur l'activité économique et l'organisation du travail. L'Association Ambroise Croizat a bien sûr été impactée par les décisions politiques liées à la crise : confinement, fermetures d'établissement, règles de sécurité, télétravail, arrêt de certaines activités hospitalières programmées, etc. Le contexte a des conséquences sur les finances de l'association et de ses établissements, mais les dispositifs mis en œuvre par les financeurs devraient permettre de limiter l'impact de la crise du moins pendant la période de l'état d'urgence sanitaire. Conformément aux injonctions publiques et pour protéger les stagiaires et les salariés, les CRP ont fermé dès le 16 mars 2020 et pendant toute la durée du confinement. Soulignons par ailleurs que l'association a su faire preuve d'une grande réactivité pour mettre en œuvre les mesures de sécurité, de protection des usagers et salariés, développer d'importants dispositifs de télétravail, d'enseignements et d'accompagnements médico-psycho- sociaux à distance, pour maintenir l'activité, les liens professionnels, sociaux et humains...

Le financement en dotation globale (CPOM) des deux CRP franciliens assure une garantie de ressources qui sécurise leur trésorerie. Les objectifs d'activité seront atteints, par le maintien des prises en charge et de cours à distance via la mise place de CRP virtuel sur la plateforme Teams.

Le centre Louis Gatignon, qui n'a pas encore signé de CPOM, reste quant à lui financé au prix de journée. Conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 l'établissement a pu facturer son activité « sur la base de l'activité prévisionnelle, « sans tenir compte de la sous-activité ou des fermetures temporaires résultant de l'épidémie de covid-19 », lui évitant sur la période de l'état d'urgence sanitaire de n'enregistrer aucune perte de facturation.

Les recettes de l'hôpital sont pénalisées par la crise du Covid 19. Si les pertes de recettes Assurance Maladie seront globalement couvertes sur le même schéma, sur la base de l'activité « habituelle », les recettes mutuelles et patientes pour les prestations hôtelières (chambres seules, nuits accompagnants) ne sont pas couvertes. L'activité d'accouchement est en léger repli à fin mai. Si l'hôpital a mis en place un système de téléconsultation, l'activité externe a été pénalisée par la crise, notamment de PMA. Nous espérons que le dispositif de financement exceptionnel couvrira les recettes habituelles. En revanche, la volonté de réduire la durée de séjour (d'hospitalisation) des patientes, pour des raisons de sécurité, entraîne une diminution du nombre de nuitées facturées.

Le contexte de crise sanitaire du Covid 19 a par ailleurs conduit à reporter la dévolution des biens et de la séparation juridique des associations. Un nouveau calendrier est en cours d'élaboration.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

2.4. Règles générales

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- Du règlement ANC n°2014-03 du 5 Juin 2014 modifié du règlement ANC 2016-07
- Du règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- De l'avis 2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil National de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux privés ;
- Du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF ;
- Arrêté du 11 janvier 2012 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du CASF.

2.5. Changement de méthodes comptable et d'estimations

Aucun changement comptable sur l'exercice.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

2.6. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, et à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les seuils d'immobilisation et les durées d'amortissement sont fixés conformément aux exigences des tutelles respectives de chaque établissement de l'association.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 15 ans

Les règlements n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation ont été appliqués par tous les établissements.

2.7. Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

2.8. Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition. Les stocks sont évalués suivant les méthodes du premier entré, premier sorti ou du coût moyen unitaire pondéré, selon les établissements.

2.9. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

2.10. Fonds associatifs

Les fonds associatifs sont composés de :

- Fonds associatifs sans droit de reprise,
- Des réserves réglementées issues de l'application de décisions d'affectation par la tutelle,
- Des résultats sous contrôle des tiers financeurs,
- Du résultat et du report à nouveau provenant de la gestion propre,
- Des provisions réglementées (application de la réglementation comptable),
- Des subventions d'investissement affectées à un bien dont le renouvellement incombera à l'association (« Subventions affectées à des biens renouvelables » (non amortissables)).
- Des subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables, reprises selon le rythme d'amortissement du bien financé.

2.11. Reprise des excédents et financement des déficits

L'affectation des résultats distingue les résultats définitivement acquis et les résultats sous contrôle du tiers financeur.

2.12. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers qui provoquera une sortie probable ou certaine de ressources.

Provisions pour congés payés

Conformément à l'avis du CNC n°2007 du 4 mai 2007, les provisions pour congés payés sont comptabilisées dans les comptes respectifs de chaque établissement.

La quote-part de la dette provisionnée au 1^{er} janvier 2007, a été affectée au compte « 114 – Dépenses refusées par l'autorité de tarification ». La variation de la dette est comptabilisée en charge et enregistrée au compte 1162 « Dépenses pour congés payés ».

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Dans le cadre d'une homogénéisation des règles et méthodes comptables de l'association Ambroise Croizat, il a été retenu de porter dans l'annexe aux comptes de l'association (au 6.8 : Engagements pris en matière de retraite), le montant des engagements liés aux départs à la retraite de l'ensemble des établissements. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle. Les calculs intègrent notamment les mouvements de personnel, l'ancienneté, les hypothèses de rotation du personnel et de projection des salaires.

Provision pour risques et charges ?

Les provisions pour risques et charges représentent le constat d'un risque probable mais non certain à court ou moyen terme. Elles répondent au principe comptable de prudence et se fonde sur une estimation du risque.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

2.13. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1. Tableau de variation des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	3 374 513	286 426	748	0	3 660 192
TOTAL I	3 374 513	286 426	748	0	3 660 192
Immobilisations corporelles :					
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	11 372 308	6 412	0	0	11 378 720
Installations techniques, matériel et outillage	14 300 964	369 885	1 176 519	0	13 494 329
Autres immobilisations corporelles	32 161 508	139 938	1 623 915	0	30 677 531
Immobilisations corporelles en cours	0	3 129	0	0	3 129
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL II	57 834 780	519 364	2 800 433	0	55 553 710
Participations et créances rattachées à des participations	1	0	0	11 604	11 605
Autres titres immobilisés	36 355	0	0	-11 604	24 751
Prêts	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	275 934	7 011	8 151	0	274 795
TOTAL III	312 281	7 011	8 151	0	311 151
TOTAL I + II + III	61 521 584	812 801	2 809 332	0	59 525 053

3.2. Stocks

	31/12/2018	31/12/2019
P. ROUQUES	235 197	235 197
F. LAMAZE	-	-
S. MASSON	57 527	45 158
L. GATIGNON	3 816	5 477
J.P. TIMBAUD	59 898	76 868
SIEGE GLOBAL	-	-
	356 438	362 701

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

3.3. Tableau de variation des amortissements

IMMOBILISATIONS	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	3 077 328	122 906	-290	0	3 200 524
TOTAL I	3 077 328	122 906	-290	0	3 200 524
Immobilisations corporelles :					
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	9 727 003	350 860	0	0	10 077 863
Installations techniques, matériel et outillage	13 801 039	285 711	1 175 017	0	12 711 733
Autres immobilisations corporelles	23 938 612	1 184 189	1 624 211	0	23 498 590
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL II	47 264 654	1 820 561	2 799 228	0	46 285 986
Immobilisations financières :					
Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
TOTAL III	0	0	0	0	0
TOTAL I + II + III	50 341 983	1 943 467	2 798 938	0	49 486 510

3.4. Tableau de variation des provisions

PROVISIONS	PROVISIONS cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions cumulés à la fin de l'exercice
Provisions réglementées réserve de compensation				
Provision sur réserve de compensation	0	0	0	0
Provision sur réserve de trésorerie	909 579	0	0	909 579
Différences sur réalisation d'élément d'actif	72 867	0	0	72 867
Autres provisions réglementées	833 725	0	81 461	752 264
TOTAL I	1 816 171	0	81 461	1 734 709
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	1 832 925	610 495	755 830	1 687 590
TOTAL II	1 832 925	610 495	755 830	1 687 590
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
Incorporelles	0	0	0	0
Corporelles	0	0	0	0
Financières	0	0	0	0
Sur stocks	0	0	0	0
Sur créances	107 743	120 814	101 543	127 013
Sur comptes financiers	0	0	0	0
TOTAL III	107 743	120 814	101 543	127 013
TOTAL I + II + III	3 756 838	731 309	938 835	3 549 312

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

3.5. Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE			
CREANCES	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		à 1 an au plus	à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	11 605		11 605
Autres titres immobilisés	24 751	0	24 751
Prêts ⁽¹⁾	0	0	0
Autres immobilisations financières	274 795	0	274 795
Créances redevables et comptes rattachés	5 134 618	5 134 618	0
Autres créances	513 705	513 705	0
Charges constatées d'avance	99 925	99 925	0
TOTAL GENERAL	6 059 400	5 748 249	311 151

⁽¹⁾ Montant :
- Prêts accordés en cours d'exercice :
- Remboursements obtenus en cours d'exercice : 0 €

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE				
DETTES	Montant brut	Degré de l'exigibilité		
		à 1 an au plus	+ 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	0			
Emprunts ⁽¹⁾ et dettes établissement crédit ⁽²⁾	6 891 577	1 677 572	3 475 701	1 738 304
Emprunt et dettes financières divers ⁽¹⁾	60	0	0	60
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30 850	30 850	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 614 099	1 614 099	0	0
Dettes fiscales et sociales	6 031 854	6 031 854	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	210 074	210 074	0	0
Autres dettes	644 607	644 607	0	0
Produits constatés d'avance	162 723	162 723	0	0
TOTAL GENERAL	15 585 843	10 371 778	3 475 701	1 738 364

⁽¹⁾ Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 0 €
Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 695 397+ 73 200
⁽²⁾ Dont à 2 ans au maximum à l'origine
A plus de 2 ans à l'origine

3.6. Tableau de variation des fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 030 794	0	0	5 030 794
Ecart de réévaluation	0	0	0	
Réserves	3 894 770	192 600	0	4 087 370
Report à nouveau	-7 828 951	2 142	522 555	-8 349 364
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-2 514 055	42 606	0	-2 471 449
Résultat de l'exercice	-285 209	3 558 317	-266 323	3 539 434
TOTAL I	-1 702 649	3 795 665	256 232	1 836 785
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0	0	
Ecart de réévaluation	0	0	0	0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 662 801	835 133	436 702	3 061 232
Provisions réglementées	1 816 171	0	81 462	1 734 709
Droit des propriétaires (commodat)	0	0	0	0
TOTAL II	4 478 972	835 133	518 164	4 795 940
TOTAL I + II	2 776 323	4 630 798	774 396	6 632 725

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

3.7. Tableau des emprunts

Tableau des emprunts

	Date	Capital initial emprunté	Capital restant dû au 31/12/2018	Nouveaux emprunts	Remboursements de l'exercice	Capital restant dû au 31/12/2019	à moins d'un an	+ 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans
Hôpital Pierre Rouqués les Bluets									
Caisse d'Epargne n°A7508133	01/10/2004	8 700 000	4 432 044		281 609	4 150 435	582 781	2 548 136	1 019 519
Caisse d'Epargne n°1916772-A751317W	03/03/2006	798 000				0			
Caisse d'Epargne n°8892450-A7513186	09/08/2011	500 000	270 833		25 000	245 833	50 000	195 833	
Caisse d'Epargne n°1916827-A751317Z	15/06/2007	2 500 000	1 553 418		67 385	1 486 033	139 343	627 905	718 785
Total des emprunts HPR		12 498 000	6 256 295	0	373 994	5 882 301	772 124	3 371 874	1 738 304
Intérêts courus non échus HPR			53 154			23 948	23 948		
Total des emprunts HPR + ICNE	0	12 498 000	6 309 448	0	373 994	5 906 249	796 072	3 371 874	1 738 304
Centre Louis Gatignon									
	30/06/2004	885 000	143 550	0	1 057	142 493	38 666	103 827	
Total des emprunts		13 383 000	6 452 998	0	375 051	6 048 742	834 738	3 475 701	1 738 304
Concours bancaires									
			8 372 247			842 835	843 727		
Total général		13 383 000	14 825 246	0	375 051	6 891 577	1 678 465	3 475 701	1 738 304

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Ventilation des produits d'activité par secteur d'activité et par établissement

	2019	2018	2017	2016	variation
Tarification au prix de Journée	25 246 108	24 609 751	24 253 682	25 727 951	636 357 3%
Activité de tarification hospitalière	22 526 860	22 083 819	19 584 505	21 099 528	443 041 2%
Activités en gestion propre (Hentrain + CSFL + CLG)	405 587	414 642	236 256	476 035	-9 055 -2%
Total	48 178 555	47 108 212	44 084 443	47 303 514	1 070 343 2%

Activité de tarification hospitalière

	2019	2018	2017	2016	variation
Produits de la tarification T2A	15 960 213	15 236 897	14 189 885	15 749 710	723 318 5%
Dotation MIGAC + FIR	4 325 417	4 824 376	3 480 202	3 509 332	-598 959 -12%
Activités hospitalières	638 672	507 069	745 736	479 376	131 603 26%
Activités hôtelières	1 451 732	1 259 833	1 027 891	1 213 850	191 899 15%
Dotation Guichet Psycho-Social	150 826	155 644	150 791	147 161	-4 815 -3%
Total	22 526 860	22 083 819	19 694 505	21 099 528	443 041 2%
Total hors activités hôtelières	21 075 128	20 823 986	18 666 614	19 885 678	251 142 1%

Produits de tarification art.L312-1 (journées stagiaires)

	2019	2018	2017	2016	variation
Jean Pierre Timbaud	10 347 695	10 277 525	9 816 852	10 930 964	70 169 1%
Suzanne Masson	10 137 465	9 818 180	9 808 433	10 114 037	319 285 3%
Centre Louis Gatignon	4 780 948	4 514 046	4 628 297	4 682 950	246 903 5%
Total	25 246 108	24 609 751	24 253 682	25 727 951	636 357 3%

Activités en gestion propre

	2019	2018	2017	2016	variation
Fernand Lamaze	0	0	-4 819	212 946	0
Centre Louis Gatignon	53 040	64 840	63 410	58 210	-11 600 -18%
Siège	352 547	350 002	177 465	204 879	2 545 1%
Total	405 587	414 642	236 256	476 035	-9 055 -2%

CRP Produits de la taxe d'apprentissage N	CRP JP Timbaud	CRP S Masson	CRP L Gatignon	TOTAL CRP
Exploitation (Fonctionnement)	40 000	70 000	0	110 000
Exceptionnel (Investissement - Quote-part des subventions antérieures)	30 319	42 295	11 236	83 850
Total produits N	70 319	112 295	11 236	193 850

4.2. Résultats par établissement

	Résultat comptable	Résultat Gestion propre	Résultat sous contrôle de tiers	Reprise N-2	Variation provision Congés payés	Résultat des comptes administratifs
Activité Siège	2 931 333	2 931 333				2 931 333
Hôpital Pierre Rouquès les Bluets	5 264 248	5 264 248				5 264 248
Fernand Lamaze	1 113 569	1 113 569				1 113 569
Centre Louis Gâtignon	109 481	-3 469	112 950	0	2 790	110 160
Centre Jean Pierre Timbaud	-4 284 991	0	-4 284 991	-271 571	54 089	-4 067 509
Centre Suzanne Masson	-1 594 207	0	-1 594 207	-36 419	-31 399	-1 526 389
Total	3 539 433	9 305 682	-5 766 248	-307 990	25 480	3 825 412

4.3. Retraitements de combinaison des comptes associatifs

		Solde
RÉSULTAT COMPTABLE CUMULÉ DES ÉTABLISSEMENTS	A	3 539 433,41
Annulation des opérations réciproques inter-établissements		
Produits activité principale (refacturations siège et formation continue)		-1 840 577
Transfert de charges		-99 446
Autres produits (notamment mises à disposition de personnel et de locaux)		-47 919
Autres achats et charges externes (mises à disposition et transfert de charges)		1 444 504
Impôts, taxes et versements assimilés		2 300
Salaires et traitements		-622
Charges sociales		
Autres charges (frais de siège et FC)		541 759
Sous-total (1)		-0
Neutralisation des variations de provision : Indemnité de départ à la retraite du CRP JPT		
Annulation de la reprise de provision		
Annulation de la dotation à la provision		
Sous-total (2)		
Retraitement sur immobilisations		
Reprise sur amortissement dérogatoire		
Dotation sur amortissement dérogatoire		
Sous-total (3)		
IMPACT DES RETRAITEMENTS DE COMBINAISON	B	-0
RÉSULTAT COMBINÉ DE L'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT	A + B	3 539 433

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

4.4. Produits et charges exceptionnels

Compte de résultat	Hôpital PR Les Bluets	Centre de Santé FL	CRP JP Timbaud	CRP S Masson	CRP L Gatignon	siège	TOTAL 2019
Produits exceptionnels :							0
Sur opération de gestion	4 706 411	1 126 722	8 884	7 697		2 404 858	8 254 572
Sur exercice antérieur	77 139						77 139
Sur opérations en capital	253 566		30 319	42 295	126 997,76		453 178
Reprises sur provisions et transferts de charges	51 357		2 149		27 955,43		81 461
							0
TOTAL VII Produits exceptionnels	5 088 473	1 126 722	41 352	49 992	154 953	2 404 858	8 866 350
Charges exceptionnelles :							0
Sur opérations de gestion	83 000		4 405 920	1 829 578	2 001 391,00		8 319 889
Sur exercice antérieur							0
Sur opérations en capital							0
Dotations aux amortissements et aux provisions			255 790	296			256 086
							0
TOTAL VIII Charges exceptionnelles	83 000	0	4 661 710	1 829 874	2 001 391	0	8 575 975
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	5 005 473	1 126 722	-4 620 358	-1 779 882	-1 846 438	2 404 858	290 375

En 2019, les produits exceptionnels (8,9 M€) sont principalement composés des produits et charges liés à la décompensation des comptes bancaires entre établissements de l'AAC :

- Pour l'hôpital et le centre de santé :
 - 5,8 M€ correspondant à la trésorerie apportée par les CRP et l'ARS dans le cadre de la décompensation des comptes bancaires
 - 255 k€ de quote part de subvention d'investissement hôpital virée chaque année au compte de résultat.
 - 51 k€ de reprise annuelle des aides à l'investissements versées via MIGAC
- Pour le Siège : 2,4 M€ correspondant à la trésorerie apportée par les CRP et l'ARS dans le cadre de la décompensation des comptes bancaires

A l'inverse, les CRP enregistrent 8,2 M€ de charges exceptionnelles liées à la décompensation

- 4,4 M€ pour le centre JPT
- 1,8 M€ pour le CSM
- 2 M€ pour le CLG

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Résultats comptables des six derniers exercices avant retraitement de combinaison

Evolution des résultats (euros)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Hôpital Pierre Rouquès les Bluets	-115 343	-261 011	-1 157 510	-1 864 446	98 899	5 264 248
Centre Fernand Lamaze	-194 220	-172 368	-137 719	-74 014	-18 849	1 113 569
Centre Louis Gaignon	91 612	48 212	-33 905	169 759	-18 883	109 481
Centre Jean Pierre Timbaud	925 670	331 391	104 564	-968 362	-433 770	-4 284 991
Centre Suzanne Masson	-127 731	-547 716	51 009	24 188	92 600	-1 594 207
Activité Siège	180 085	107 505	-20 791	-56 406	-28 296	2 931 333
RESULTATS DE L'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT (avant retraitements)	760 073	-493 988	-1 194 351	-2 769 281	-308 299	3 539 433
Retraitements inter structures	87 622	228 265	-87 457	-119 157	23 093	-0
RESULTATS DE L'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT après retraitements	847 695	-265 722	-1 281 808	-2 888 438	-285 206	3 539 433

5.2. Résultat comptable combiné des six derniers exercices

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT	847 695	-265 722	-1 281 808	-2 888 438	-285 206	3 539 433

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

5.3. Tableaux de financements

TABLEAU DE FINANCEMENT - ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT -				
	2016	2017	2018	2019
Ressources				
Résultat net	-1 281 808	-2 888 436	-285 206	3 539 433
Reprises de provision dépréciation, réglementées, risques & charges	-612 622	-622 265	-489 954	-938 834
Dotations aux provisions dépréciation, réglementées, risques & charges	640 666	394 998	1 608 192	987 099
Dotations aux amortissements	2 567 757	2 315 802	2 055 710	1 943 467
Quote-part de subventions virée au résultat	-580 721	-567 422	-493 391	-442 736
- Plus-values de cession d'immobilisations (+ les MV)	-13 965	-8 236	8 552	0
(+ VNC non décaissée - prix de vente car isolé en tant qu'encaissement)				
Capacité d'autofinancement	719 307	-1 375 559	2 403 902	5 088 429
Apports Fonds associatifs	0	0	0	0
Cessions d'immobilisations (prix de vente)	22 746	8 540	668	0
Immobilisations financières remboursées à l'association	8 660	0	0	0
Emprunts nouveaux	0	0	0	0
Subventions d'investissement reçues (neutralisation de l'amortissement ci-dessus)	138 390	0	0	0
Financements	169 796	8 540	668	0
TOTAL des RESSOURCES Moyen et Long Terme (1)	889 103	-1 367 019	2 404 570	5 088 429
Emplois				
Fonds associatifs		0	0	0
Investissements	1 052 919	627 353	177 946	802 408
Immobilisations financières	1 304	25 485	4 361	0
Remboursement d'emprunts	813 646	768 597	197 590	375 050
EMPLOIS Moyen et Long Terme (2)	1 867 868	1 421 435	379 897	1 177 458
VARIATION du Fonds de Roulement (3) = (1)-(2)	-978 765	-2 788 454	2 024 674	3 910 971
VARIATION du Besoin en Fonds de Roulement (4)	135 630	1 751 697	-1 349 828	731 679
FLUX de TRESORERIE DE L'EXERCICE (3)+(4)	-843 136	-1 036 757	674 846	4 642 650
SOLDE TRESORERIE fin année N-1	3 859 033	3 015 897	1 979 140	2 653 986
SOLDE TRESORERIE fin année N	3 015 897	1 979 140	2 653 986	7 296 636
VARIATION DE TN	-843 136	-1 036 757	674 846	4 642 650

TABLEAU DE FINANCEMENT N	HPR	CSFL	JPT	SM	LG	siège	retraitement	2019
Ressources								
Résultat net	5 264 248	1 113 569	-4 284 991	-1 594 207	109 481	2 931 333	0	3 539 433
Reprises de provision d'exploitation (-)	-465 762		-240 537	-121 513	-29 561			-857 373
Reprises de provisions exceptionnelles (-)	-51 357		-2 149		-27 955			-81 461
Dotations aux provisions d'exploitation sur actif (+)	120 814							120 814
Dotations aux provisions pour risques et charges (+)	183 800			104 000	296 695	26 000		610 495
Dotations aux amortissements (+)	1 113 151		244 526	239 953	341 036	4 801		1 943 467
Dotations aux provisions exceptionnelles (+)			255 790					255 790
Quote-part de subventions virée au résultat (-)	-253 566		-30 319	-42 295	-116 555			-442 736
Prix de vente des immobilisations (-)								0
VNC des immobilisations cédées (+)								0
Capacité d'autofinancement	5 911 328	1 113 569	-4 057 680	-1 414 062	573 140	2 962 134	0	5 088 429
Apports Fonds associatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Cessions d'immobilisations (prix de vente)	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts / dépôts de garantie remboursés à l'association	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Financements	0	0	0	0	0	0	0	0
RESSOURCES Moyen et Long Terme (1)	5 911 328	1 113 569	-4 057 680	-1 414 062	573 140	2 962 134	0	5 088 429
Emplois								
Fonds associatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements (augmentation nette des immo brutes +)	257 166		123 195	97 517	210 977	113 553		802 408
Immobilisations financières								0
Remboursement d'emprunts	373 994				1 056			375 050
EMPLOIS Moyen et Long Terme (2)	631 160	0	123 195	97 517	212 033	113 553	0	1 177 458
VARIATION du Fonds de Roulement (3) = (1)-(2)	5 280 168	1 113 569	-4 180 875	-1 511 579	361 107	2 848 581	0	3 910 971
VARIATION du Besoin en Fonds de Roulement (4)	-891 642	13 153	1 847 769	555 167	-32 400	-760 368	0	731 679
FLUX de TRESORERIE DE L'EXERCICE (3)+(4)	4 388 526	1 126 722	-2 333 106	-956 412	328 707	2 088 213	0	4 642 650
SOLDE TRESORERIE fin année N-1	-3 590 365	-1 126 722	5 233 043	2 156 195	2 386 693	-2 404 858	0	2 653 986
SOLDE TRESORERIE fin année N	798 161	0	2 899 937	1 199 783	2 715 400	-316 645	0	7 296 636
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	4 388 526	1 126 722	-2 333 106	-956 412	328 707	2 088 213	0	4 642 650

5.4. Effectifs

Effectifs en fin d'exercice

EFFECTIFS	2019		2018		2017	
	ETP	sonnes physiques	ETP	personnes physiques	ETP	personnes physiques
Hôpital P. ROUQUES	204,3	244	213,0	243	222,0	229
Centre de santé F. LAMAZE			0,5	4	0,5	4
CRP S. MASSON	103,6	112	106,6	114	101,4	114
CRP L. GATIGNON	51,4	54	52,3	56	56,8	60
CRP J.P. TIMBAUD	106,5	127	116,3	128	113,9	125
SIEGE GLOBAL	5,4	6	3,5	4	3,8	5
TOTAL	471	543	492,1	549,0	498,3	537,0

5.5. Rémunération de la direction

Rémunération brute et avantages en natures versés aux cadres dirigeants (Directrice Générale et directeurs d'établissements) : 368.209 € en 2019.

5.6. Engagements financiers donnés et reçus

Néant

5.7. Engagements pris en matière de retraite

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 4 117 213 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2019
- Taux d'actualisation : 0.77 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Hospitalisation privée à but non lucratif - FEHAP
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : INSEE 2010-2012 - donnees def.

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)

- Hôpital
 - 62 ans pour la catégorie : Cadres
 - 62 ans pour la catégorie : Non Cadres
- CRP
 - 65 ans pour la catégorie : Cadres
 - 65 ans pour la catégorie : Non Cadres

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 69207

- Progression de salaires

- 1% Constant pour la catégorie : Cadres
- 1% Constant pour la catégorie : Non Cadres

- Taux de rotation

- Très faible pour la catégorie : Cadres
- 20 % au total de 16 à 50 ans pour la catégorie : Non Cadres

- Taux de charges sociales patronales

- 50 % pour la catégorie : Cadres
- 50 % pour la catégorie : Non Cadres »

5.8. Engagements pris en matière de crédit-bail

Engagements de crédit-bail

	Montant TTC	Redevances payées		redevances restant à			Total à payer	Prix d'achat résiduel
		de l'exercice	cumulée	à - d'un 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans		
PRLVT INFIMED 1 M170718	78 609	14 920	33 848	14 920	29 841	0	44 761	0
PRLVT INFIMED M171202	47 737	9 118	18 103	9 118	20 516	0	29 634	
PRLVT INFIMED M181001	13 587	3 499	3 499	2 693	7 405	0	10 098	
PRLVT CM-CIC LEASING BY9974600	53 123	10 620	23 033	10 620	19 470	0	30 090	508
PRLVT CM-CIC LEASING CS4804600	59 100	11 820	11 820	11 820	35 460	0	47 280	560
Total	252 166	49 978	90 303	49 171	112 692	0	161 863	1 068

5.9. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes ont été de **46 800 € HT** en 2019

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 37

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z